

En tant que président du C.E.R.S.A.M.S., je suis très heureux d'ouvrir ce colloque consacré à la « Médecine humanitaire : réponse aux précarités ».

Certains d'entre vous ne le savent peut-être pas, mais le C.E.R.S.A.M.S. est une association qui réunit des médecins, des juristes, des économistes, aux responsabilités professionnelles diverses, qui ont choisi d'échanger leurs réflexions sur des questions consacrées à l'éthique, au droit, à la gestion dans le domaine de la santé. Cette réflexion existe depuis vingt ans et prend la forme de séances plus ou moins élargies, de séminaires de travail ou bien de colloques comme celui d'aujourd'hui.

Je n'ai pas à souligner l'intérêt du thème de la « Médecine humanitaire : réponse aux précarités ». Il est évident, et d'autres, plus compétents que moi, en développeront tout à l'heure la problématique.

Je remarque simplement qu'il n'y a pas si longtemps, M. le Directeur général du centre hospitalier universitaire de Poitiers et moi, étions déjà côte à côte devant un autre public pour évoquer le thème de l'urgence et ses conséquences juridiques. Et vous avez évoqué toute l'ambiguïté de cette notion.

Il me semble que le thème qui a été choisi ici avec, notamment, le sous-titre qui lui est associé, retrouve un peu la même réflexion : d'abord l'ambiguïté de cette notion accompagnée ensuite d'une réflexion sur les limites de notre système de santé.

Je pense que le programme qui vous est proposé ne peut que faire de cette journée une journée particulièrement enrichissante.

